

## La nouvelle usine de décarbonatation inaugurée

En phase d'essai depuis mi-janvier, la nouvelle usine de décarbonatation des eaux de Guénange a officiellement été inaugurée en présence d'Eric Lahaye, directeur Région Est de Véolia, accompagné de nombreux dirigeants de l'entreprise.

LE 10/07/2019 A 05:00



Photo HD

C'est chose faite, les habitants des communes rattachées au Sirgea (Syndicat intercommunal de la région de Guénange, eau et assainissement) qui fournit l'eau potable aux communes de Bertrange, Bousse, Guénange et Rurange pourront continuer à recevoir de l'eau douce au robinet.

Le président du syndicat et adjoint au maire de Guénange, Eric Balland, précise quand même qu'« il faudra d'abord éliminer un siècle de calcaire présent dans les tuyaux, mais c'est en très bonne voie ».

### Décarbonatation catalytique

Grâce au process de décarbonatation catalytique à la soude, l'eau sera livrée au titre hydrométrique (TH) compris entre 15 et 20 °F (degré français) alors qu'elle a actuellement un taux moyen de 41,9 °F nous explique Eric Balland. « L'installation gérée par Véolia est conçue pour traiter l'intégralité des ressources propres du syndicat qui provient de douze puits installés sur Bertrange. D'ailleurs nous avons fait une étude afin d'optimiser leur rendement. »

La décarbonatation catalytique consiste à précipiter (agglomérer) les carbonates autour de grains de sable (en provenance de la Nièvre) dans un réacteur. L'eau est injectée à la base de ce réacteur avec de la soude diluée puis la réaction de décarbonatation est stoppée par de l'acide sulfurique. Les billes de carbonate sont ensuite extraites et stockées. Le débit de fourniture est de 80 m<sup>3</sup>/heure.

Le coût global de l'installation est de 2 007 000 € dont 915 000 € pour le Sirgea sur ses fonds propres et un emprunt de 800 000 €, le reste est financé par Véolia. Cette société se financera par une augmentation de l'abonnement de 10 € et de 0,23 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée, augmentations déjà effectives depuis janvier 2017. Ces sommes couvrent coûts de fonctionnement et d'entretien du système. L'installation devrait permettre des économies avec les réductions des dépôts de calcaire sur les résistances des appareils électroménagers.

En phase d'essai depuis mi-janvier, la nouvelle usine de décarbonatation des eaux de Guénange a officiellement été inaugurée